



DECISION DU MAIRE

N° 044-2026

Mairie de FILLINGES
858 route du Chef-lieu
74250 FILLINGES
☎ 04.50.36.42.65

OBJET : Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie et de la Préfecture au titre des amendes de police – Aménagement d'une voie verte le long de la RD907

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal 03-04-2026 du 09 avril 2026 portant délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT à Monsieur le Maire,

VU l'aide au titre de la répartition du produit des amendes relatives à la circulation routière instituée par le Conseil Départemental de Haute-Savoie,

CONSIDERANT que la voie verte créée par la commune de Fillinges permet de sécuriser la circulation des véhicules à mode doux allant sur Annemasse / Genève,

CONSIDERANT que la commune peut solliciter une subvention auprès du Département de la Haute-Savoie et de la Préfecture dans le cadre du dispositif des amendes de police,

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une aide financière de 19 500€ (taux de 30% sur une dépense plafonnée de 65 000€) au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie pour financer la voie verte Bonne – Pont de Fillinges.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

ARTICLE 4 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 22 mai 2026.

Le Maire

Richard THOMASSIER



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
de la publication le

et



DECISION DU MAIRE

N° 045-2026

Mairie de FILLINGES
858 route du Chef-lieu
74250 FILLINGES
☎ 04.50.36.42.65

OBJET : Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie et de la Préfecture au titre des amendes de police – Aménagement des routes communales

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal 03-04-2026 du 09 avril 2026 portant délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT à Monsieur le Maire,

VU l'aide au titre de la répartition du produit des amendes relatives à la circulation routière instituée par le Conseil Départemental de Haute-Savoie,

CONSIDERANT que les travaux réalisés sur la voirie communale permettent de sécuriser la circulation et de rendre ces voies plus sûres et praticables,

CONSIDERANT que la commune peut solliciter une subvention auprès du Département de la Haute-Savoie et de la Préfecture dans le cadre du dispositif des amendes de police,

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une aide financière de 8 866.56€ (taux de 30% sur une dépense plafonnée de 30 000€) au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie pour financer la voie verte Bonne – Pont de Fillinges.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

ARTICLE 4 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 22 mai 2026.

Le Maire
Richard THOMASSIER



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
de la publication le

et



DECISION DU MAIRE

N° 046-2026

Mairie de FILLINGES
858 route du Chef-lieu
74250 FILLINGES
☎ 04.50.36.42.65

OBJET : Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie et de la Préfecture au titre des amendes de police – Aménagement des routes départementales

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal 03-04-2026 du 09 avril 2026 portant délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT à Monsieur le Maire,

VU l'aide au titre de la répartition du produit des amendes relatives à la circulation routière instituée par le Conseil Départemental de Haute-Savoie,

CONSIDERANT que les travaux réalisés sur la voirie départementale permettent de sécuriser la circulation et de rendre ces voies plus sûres et praticables, favorisent également la traversée d'une départementale très utilisée,

CONSIDERANT que la commune peut solliciter une subvention auprès du Département de la Haute-Savoie et de la Préfecture dans le cadre du dispositif des amendes de police,

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une aide financière de 18 002,63€ (taux de 30% d'une dépense de 60 008,77€ HT) au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie pour financer la voie verte Bonne – Pont de Fillinges.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

ARTICLE 4 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 26 mai 2026.

Le Maire
Richard THOMASSIER



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
de la publication le

et